CRIV 51 **COM 1039**

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

COMPTE RENDU INTÉGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

INTEGRAAL VERSLAG
MET
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSIE VOOR DE SOCIALE ZAKEN

mercredi

12-07-2006

Matin

woensdag

12-07-2006

Voormiddag

cdH	*centre démocrate Humaniste*
CD&V	*Christen-Democratisch en Vlaams*
ECOLO	*Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales*
FN	*Front National*
MR	*Mouvement réformateur*
N-VA	*Nieuw-Vlaamse Alliantie*
PS	*Parti socialiste*
sp.a-spirit	*Socialistische Partij Anders – Sociaal progressief internationaal, regionalistisch integraal democratisch toekomstgericht*
Vlaams Belang	*Vlaams Belang*
VLD	*Vlaamse Liberalen en Democraten*

Abréviations dans la numérotation des publications :		*Afkortingen bij de nummering van de publicaties :*	
DOC 51 0000/000	*Document parlementaire de la 51e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif*	*DOC 51 0000/000*	*Parlementair stuk van de 51e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer*
QRVA	*Questions et Réponses écrites*	*QRVA*	*Schriftelijke Vragen en Antwoorden*
CRIV	*version provisoire du Compte Rendu Intégral (couverture verte)*	*CRIV*	*voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)*
CRABV	*Compte Rendu Analytique (couverture bleue)*	*CRABV*	*Beknopt Verslag (blauwe kaft)*
CRIV	*Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions ; les annexes se trouvent dans une brochure séparée (PLEN: couverture blanche; COM: couverture saumon)*	*CRIV*	*Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaalde beknopt verslag van de toespraken; de bijlagen zijn in een aparte brochure opgenomen (PLEN: witte kaft; COM: zalmkleurige kaft)*
PLEN	*séance plénière*	*PLEN*	*Plenum*
COM	*réunion de commission*	*COM*	*Commissievergadering*
MOT	*motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)*	*MOT*	*moties tot besluit van interpellaties (beigekleurig papier)*

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Place de la Nation 2
1008 Bruxelles
Tél. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : publications@laChambre.be

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Natieplein 2
1008 Brussel
Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : publicaties@deKamer.be

SOMMAIRE

Question de Mme Greet van Gool au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le 'Service Info-Pensions' et les mesures dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations" (n° 12347) 1

Orateurs: **Greet van Gool, Bruno Tobback**, ministre de l'Environnement et ministre des Pensions

Question de M. Melchior Wathelet au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le calcul de la pension des directeurs des hautes écoles" (n° 12301) 2

Orateurs: **Melchior Wathelet**, président du groupe cdH**, Bruno Tobback**, ministre de l'Environnement et ministre des Pensions

Question de M. Benoît Drèze au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les pensions minimales et le bonus lié au bien-être" (n° 12346) 3

Orateurs: **Benoît Drèze, Bruno Tobback**, ministre de l'Environnement et ministre des Pensions**, Greta D'hondt**

Question de M. Benoît Drèze au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "l'assimilation des périodes de crédit-temps pour l'octroi de la pension" (n° 12352) 8

Orateurs: **Benoît Drèze, Bruno Tobback**, ministre de l'Environnement et ministre des Pensions

INHOUD

Vraag van mevrouw Greet van Gool aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de 'Infodienst Pensioenen' en de maatregelen in het kader van het Generatiepact" (nr. 12347) 1

Sprekers: **Greet van Gool, Bruno Tobback**, minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen

Vraag van de heer Melchior Wathelet aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de pensioenberekening van hogeschooldirecteurs" (nr. 12301) 3

Sprekers: **Melchior Wathelet**, voorzitter van de cdH-fractie**, Bruno Tobback**, minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen

Vraag van de heer Benoît Drèze aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de minimumpensioenen en de welvaartsbonus" (nr. 12346) 3

Sprekers: **Benoît Drèze, Bruno Tobback**, minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen**, Greta D'hondt**

Vraag van de heer Benoît Drèze aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de gelijkstelling van de periodes van tijdskrediet voor de toekenning van het pensioen" (nr. 12352) 8

Sprekers: **Benoît Drèze, Bruno Tobback**, minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

du

MERCREDI 12 JUILLET 2006

Matin

_____

COMMISSIE VOOR DE SOCIALE ZAKEN

van

WOENSDAG 12 JULI 2006

Voormiddag

_____

De vergadering wordt geopend om 10.12 uur door de heer Hans Bonte, voorzitter.
La séance est ouverte à 10.12 heures par M. Hans Bonte, président.

De **voorzitter**: Er staan vier vragen op de agenda vooraleer we twee wetsontwerpen kunnen behandelen. De heer Wathelet komt iets later. Ik heb begrepen dat de heer Drèze er geen probleem mee heeft om te switchen met mevrouw van Gool.

01 Vraag van mevrouw Greet van Gool aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de 'Infodienst Pensioenen' en de maatregelen in het kader van het Generatiepact" (nr. 12347)
01 Question de Mme Greet van Gool au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le 'Service Info-Pensions' et les mesures dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations" (n° 12347)

01.01 **Greet van Gool** (sp.a-spirit): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, u hebt terecht al verschillende keren aangekondigd dat correcte informatie over het pensioen erg belangrijk is. U hebt ook al een aantal plannen meegedeeld, waaronder een uitbreiding van de Infodienst Pensioenen.

In het Generatiepact staan heel wat maatregelen die een weerslag zullen hebben op de berekening van de toekomstige pensioenen, zoals het feit dat op basis van deeltijdse loopbanen een recht zal kunnen worden geopend op het minimumpensioen. Er zijn heel wat mensen die graag willen weten wat de concrete gevolgen van die nieuwe maatregelen zijn voor hun pensioen.

Ik had dan ook graag van u vernomen of de programma's van de Infodienst Pensioenen al werden aangepast zodat ook met de nieuwe maatregelen rekening kan worden gehouden. Kunnen personen, die reeds een raming van hun pensioen hebben gevraagd, een nieuwe raming vragen om na te gaan of, en zo ja welke weerslag er is op de berekening van hun pensioen?

01.02 Minister **Bruno Tobback**: Mevrouw van Gool, u weet dat ik dit jaar twee dingen heb opgestart in het raam van de informatieverstrekking aan toekomstige gepensioneerden. In de eerste plaats gaat het daarbij om de raming die automatisch zal worden opgestuurd aan iedereen die dit jaar 55 wordt, en ten tweede de mogelijkheid om voor eender wie, op eender welke leeftijd via een webtoepassing een pensioenraming te maken en eventuele gevolgen van loopbaankeuzes op de pensioenopbouw te verduidelijken.

Het spreekt in de eerste plaats voor zich dat de informaticatoepassingen die daarvoor worden gebruikt, permanent

01.01 **Greet van Gool** (sp.a-spirit): Le Pacte de solidarité entre les générations comporte une série de mesures qui vont modifier le calcul des pensions. Parce qu'il attache beaucoup d'importance à une information correcte en matière de pensions, le ministre a déjà annoncé précédemment son intention de développer le Service Info-Pensions. Depuis, les programmes du Service Info ont-ils déjà été adaptés aux nouvelles mesures? Les personnes ayant déjà demandé précédemment une estimation de leur pension peuvent-elles obtenir une actualisation de celle-ci sur la base des nouvelles règles?

01.02 **Bruno Tobback**, ministre: Depuis cette année, tout citoyen âgé de 55 ans reçoit automatiquement une estimation de sa pension et peut, s'il le souhaite, procéder lui-même à ce calcul sur le site internet. Les applications informatiques utilisées à cet effet sont évidemment adaptées en permanence aux modifications des dispositions

worden aangepast aan de huidige pensioenreglementering en eventuele toekomstige wijzigingen. Ook de maatregelen van het Generatiepact zullen, na het verschijnen van de uitvoeringsbesluiten, worden geïntegreerd in het systeem.

In ieder geval zal aan de sociaalverzekerden die al een pensioenbeslissing ontvingen – geen raming - van ambtswege een nieuwe kennisgeving worden opgestuurd als het toegekende bedrag door de maatregelen van het Generatiepact wordt verhoogd. De pensioendiensten hebben al de nodige bewarende maatregelen genomen om die dossiers zeer snel en eenvoudig te kunnen herzien.

Het spreekt voor zich dat het versturen van kennisgevingen niet kon worden uitgesteld tot de definitieve vaststelling van de maatregelen. Op die manier zouden we permanent een aantal dossiers moeten blijven uitstellen.

Ten tweede, in het raam van hun informatieopdracht zullen de instellingen de nodige maatregelen treffen om de vragen van sociaalverzekerden zo goed mogelijk op te volgen. Dit zal evenwel enkel op vraag gebeuren, vermits bij het afleveren van een raming door de pensioeninstellingen onmogelijk kan geanticipeerd worden op de mogelijke keuzes of opties die de verzekerde zou willen laten onderzoeken of kan nemen.

01.03 **Greet van Gool** (sp.a-spirit): Mijnheer de minister, ik werd zelf door een aantal mensen gecontacteerd die op de leeftijd van vijfenvijftig jaar een raming hebben gevraagd. Ik weet dat de voorwaarden om een nieuwe raming te vragen vrij strikt zijn en dat er zich nieuwe zaken moeten hebben voorgedaan. Die mensen zijn nu zesenvijftig à zevenenvijftig jaar. Zij zouden een nieuwe raming willen vragen. Dat dit niet automatisch gebeurt, is iets waarmee ik het volledig eens ben. Uit uw antwoord begrijp ik dat zij inderdaad een nieuwe raming zullen kunnen aanvragen, waarin dan ook rekening zal kunnen worden gehouden met de maatregelen inzake deeltijds pensioen of nog andere maatregelen in het raam van het Generatiepact.

01.04 Minister **Bruno Tobback**: Ze kunnen zelfs op basis van de gegevens die ze toegezonden hebben gekregen bij hun raming – dat behelst ook een loopbaanoverzicht – permanent via de website de pensioengegevens zelf inbrengen en zien wat er veranderd is.

01.05 **Greet van Gool** (sp.a-spirit): Dan moet het wel gaan om mensen die voldoende op de hoogte zijn van informatica.

légales. Les mesures du Pacte de solidarité entre les générations seront intégrées dans le système dès la parution des arrêtés royaux d'exécution.

Les assurés sociaux à qui une décision a déjà été notifiée à propos de leur pension seront informés par écrit au cas où les nouvelles mesures donneraient lieu à une augmentation du montant octroyé. Les services compétents ont déjà pris des mesures pour pouvoir revoir rapidement les dossiers.

Dans le cadre de leur mission d'information, les institutions prennent les dispositions requises afin de répondre au mieux aux questions des assurés sociaux, même si elles le feront uniquement sur demande. En effet, les institutions ignorent quelles options l'assuré souhaite faire analyser.

01.03 **Greet van Gool** (sp.a-spirit): Si je vous comprends bien, quiconque le souhaite peut demander une nouvelle estimation, dans laquelle les mesures du Pacte de solidarité entre les générations seront prises en considération.

01.04 **Bruno Tobback**, ministre: Il est également possible de vérifier soi-même, sur la base des données de l'estimation déjà reçue et par le biais du site internet, le calcul de sa pension.

01.05 **Greet van Gool** (sp.a-spirit): Cette démarche présuppose toutefois des connaissances en informatique.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

02 Question de M. Melchior Wathelet au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le calcul de la pension des directeurs des hautes écoles" (n° 12301)

02 Vraag van de heer Melchior Wathelet aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de pensioenberekening van hogeschooldirecteurs" (nr. 12301)

02.01 **Melchior Wathelet** (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, il apparaît qu'une différence de traitement existe au niveau pécuniaire entre les personnes exerçant une fonction de direction dans une haute école au Nord et au Sud du pays. Ce constat a été effectué entre autres dans le cadre du travail initié par la ministre Simonet sur l'évaluation du fonctionnement des hautes écoles.

En effet, les directeurs de catégorie et directeurs-présidents en fonction en Communauté française bénéficient de l'octroi d'une allocation pendant la durée de leur mandat. Cette allocation n'est pas prise en compte dans le calcul du montant de leur pension.

Pour ce qui est de la Communauté flamande, un arrêté royal du 7 mai 2004 prévoit que les mandats de directeur général, de chef de département et de bibliothécaire, visés aux articles 108 à 110 du décret du 13 juillet 1994 relatif aux instituts supérieurs en Communauté flamande soient assimilés, pour le calcul de la pension, à une nomination à titre définitif.

Monsieur le ministre, j'aimerais connaître votre point de vue sur cette question. N'y a-t-il pas là une différence de traitement apparemment non justifiée et, dès lors, discriminatoire? Si tel est le cas, comment comptez-vous mettre fin à cette discrimination?

02.01 **Melchior Wathelet** (cdH): In Wallonië wordt de uitkering aan categoriale directeurs en directeurs-voorzitters niet in de pensioenberekening opgenomen. In Vlaanderen wordt diezelfde uitkering bij koninklijk besluit van 7 mei 2004 voor de pensioenberekening gelijkgesteld met een vaste benoeming. Geeft dat verschil geen aanleiding tot discriminatie? Hoe denkt u dit probleem te verhelpen?

02.02 **Bruno Tobback**, ministre: Monsieur le président, je suis d'accord avec M. Wathelet: il existe effectivement une différence de traitement entre les deux Communautés et cette différence de traitement est, pour l'instant, injustifiée.

J'ai demandé qu'un arrêté royal soit rédigé afin que, d'une part, les mandats attribués par le décret de la Communauté française du 5 août 1995 aux directeurs-présidents et aux directeurs de catégorie des hautes écoles de la Communauté française soient assimilés à une nomination à titre définitif et que, d'autre part, l'allocation accordée aux personnes concernées pendant ce mandat soit bien prise en compte pour le calcul de leur pension pour les périodes durant lesquelles elle aura été accordée.

Ce projet d'arrêté devrait normalement, en tenant compte des aléas de la procédure, être mis à l'agenda du premier Conseil des ministres du mois de septembre.

02.02 Minister **Bruno Tobback**: Er is inderdaad sprake van een discriminatie, die ik wil wegwerken door middel van een koninklijk besluit dat ertoe strekt de mandaten van categoriaal directeur en directeur-voorzitter met een vaste benoeming gelijk te stellen en er rekening mee te houden bij de pensioenberekening. Dat koninklijk besluit zal tijdens de eerste Ministerraad van september worden besproken.

02.03 **Melchior Wathelet** (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour la réponse. C'est exactement ce que je voulais entendre.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

03 Question de M. Benoît Drèze au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les pensions minimales et le bonus lié au bien-être" (n° 12346)
03 Vraag van de heer Benoît Drèze aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de minimumpensioenen en de welvaartsbonus" (nr. 12346)

03.01 **Benoît Drèze** (cdH): Monsieur le président, monsieur le

03.01 **Benoît Drèze** (cdH): Zowel

ministre, mes collègues Greta D'hondt et Maggie De Block vous ont interrogé en séance plénière du 22 juin dernier à propos du financement de votre proposition de "bonus lié au bien-être" communiquée à la presse le 20 juin.

À cette occasion, vous aviez indiqué que ni le gouvernement, ni les partenaires sociaux n'avaient été consultés préalablement. Depuis, les syndicats et la FEB ont réagi négativement, tant sur la forme que sur le fond.

Permettez-moi de vous donner lecture de brefs passages des communiqués faits par la FEB et les syndicats: "La FEB demande que le contrat de solidarité soit exécuté de manière équilibrée". "Doit-on – dit la FEB – à ce point favoriser les carrières courtes et manquer de stimulants pour les carrières longues?", "La proposition doit être budgétairement soutenable et conforme au calendrier qui avait été convenu, en laissant d'abord les représentants de ceux qui paient les cotisations faire des propositions."

La FGTB et la CSC ont rédigé un communiqué commun, le jour de votre communiqué de presse. J'en cite trois passages. Ainsi pour la FGTB et la CSC, les propositions du ministre des Pensions sont intéressantes, mais il est possible de faire mieux. La CSC et la FGTB souhaitent que la même liaison au bien-être soit appliquée aux autres allocataires. Les syndicats estiment également que vos propositions sont prématurées.

Monsieur le ministre, qu'en est-il au niveau du gouvernement? Le 22 juin, vous indiquiez à mes collègues que votre proposition se trouvait sur la table du gouvernement. Depuis, votre proposition a-t-elle été discutée? Quelle est aujourd'hui la position du gouvernement à ce sujet?

Par ailleurs, comment répondez-vous à la critique selon laquelle investir dans les pensions minimales sans réaliser une liaison intégrale et automatique au bien-être de toutes les pensions constitue une dérive vers un modèle anglo-saxon et encourage l'épargne individuelle en dehors de la sécurité sociale?

03.02 **Bruno Tobback**, ministre: Monsieur Drèze, en guise de remarque préliminaire, en tant qu'élu et membre du gouvernement, je me sens aussi le représentant de ceux qui paient leurs cotisations.

03.03 **Greta D'hondt** (CD&V): Même de ceux qui paient sans plafond.

03.04 **Bruno Tobback**, ministre: Absolument.

Comme vous l'avez constaté, j'ai fait une proposition qui n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable avec le gouvernement ou les partenaires sociaux. En effet, après le débat souvent difficile sur le Pacte de solidarité entre les générations, je trouvais qu'il fallait quitter les pistes connues et souvent éprouvées pour faire une proposition originale dans le débat sur l'adaptation des pensions au bien-être, une proposition nécessairement "discutable", au sens positif. J'ai donc essayé de formuler une proposition originale et authentique, sous une forme très épurée et susceptible d'être discutée et modulée après l'avis des partenaires sociaux et un débat mené à grande échelle et

het VBO als het ABVV en het ACV hebben negatief gereageerd op uw voorstel om een welvaartsbonus in te voeren.

Op 22 juni antwoordde u op een parlementaire vraag dat dit voorstel door de regering onder de loep werd genomen. Werd het ondertussen nog besproken? Welk standpunt neemt de regering vandaag in?
Critici beweren dat, als men in de minimumpensioenen investeert zonder alle pensioenen integraal en automatisch aan de welvaart te koppelen, men afwijkt naar een Angelsaksisch model waarbij het individuele sparen buiten het sociale zekerheidsstelsel wordt aangemoedigd. Hoe reageert u op die kritiek?

03.04 Minister **Bruno Tobback**: Ik heb gepoogd om, zonder voorafgaand overleg, een origineel voorstel te lanceren dat na het advies van sociale partners en een breed maatschappelijk debat verder kan besproken en waar nodig aangepast worden. Dit alles gebeurde in overeenstemming met de in het Generatiepact vooropgestelde procedure die hier voor het eerst zal worden

compréhensible par tous.

D'ailleurs, je ne pense pas avoir enfreint la procédure prévue dans le pacte et qui prévoit que les partenaires donnent un avis, sans préciser la manière. Elle n'exclut pas que l'avis porte sur un projet ou une proposition émanant de qui que ce soit, l'un des partenaires, le gouvernement ou un des ministres. Je souligne que cette procédure va être appliquée pour la toute première fois. Il n'y a pas de précédent de ce que nous faisons ici.

En tout cas, j'ai proposé un système, un budget dans un délai qui permet aux partenaires sociaux de rendre un avis en septembre, après en avoir discuté.

Au niveau du gouvernement, il n'y a pas d'autres procédures. Le 30 juin, le Conseil des ministres a décidé d'examiner cette problématique et de transmettre aux partenaires sociaux des propositions pour avis, encore avant les vacances parlementaires, probablement vendredi prochain, si non en tout cas, avant la fin de ce mois.

Depuis lors, les représentants du premier ministre, des vice-premiers ministres et des ministres compétents en la matière se réunissent au sein de mon cabinet pour travailler à un texte commun qui pourra être remis pour avis aux partenaires. Le but est de finaliser cet exercice avant les vacances parlementaires, soit avant vendredi prochain. Le dernier Conseil des ministres aura lieu le 20 juillet.

Voilà pour la forme. En ce qui concerne les remarques relatives à la procédure, je les assume pleinement. J'assume aussi le choix d'avoir personnellement soumis une proposition.

Deuxièmement, sur le fond, en investissant uniquement dans les pensions minimums, comment justifie-t-on de ne pas prendre de mesures compensatoires pour les autres pensions, par exemple pour les personnes qui, comme vient de le faire remarquer Mme D'hondt, sont soumises au plafond?

Ce que je propose, c'est de relever les minima, exactement comme le Comité d'étude sur le vieillissement le suggère, c'est-à-dire de 1% sous forme d'un bonus annuel forfaitaire. Si vous vous livrez au calcul, vous constaterez que le relèvement des pensions minimums est bien de 1%.

Je propose aussi de relever les autres pensions à concurrence d'un bonus qui, pour les personnes qui ont eu une carrière suffisamment longue – minimum 20 ans –, équivaut à au moins 0,5%, ce qui correspond à l'hypothèse du Comité d'étude sur le vieillissement. Toute personne qui tombe sous le système de l'adaptation au bien-être et qui ne perçoit pas une pension minimum recevra, sous la forme d'un bonus annuel forfaitaire, l'équivalent de 0,5% d'augmentation de pension, comme prévu par le Comité d'étude sur le vieillissement. C'est quasiment identique à l'évolution réelle du bien-être dont question dans l'accord interprofessionnel en cours, qui prévoit une évolution estimée initialement à 0,6% mais qui sera probablement moindre. Là aussi, les pensions "normales" suivront parfaitement l'évolution du bien-être.

Enfin, je propose également de continuer à relever les plafonds, ce

toegepast.

Op 30 juni heeft de Ministerraad beslist die problematiek te bespreken en de voorstellen nog voor het parlementair reces aan de sociale partners te bezorgen. Met het oog op de Ministerraad van 20 juli werden er op mijn kabinet voorbereidende vergaderingen gehouden waaraan vertegenwoordigers van de betrokken ministers hebben deelgenomen.

Wat de grond van de zaak betreft vraag ik me af hoe kan worden verantwoord dat men uitsluitend in de minimumpensioenen investeert zonder compenserende maatregelen voor de andere pensioenen te treffen? In navolging van de Studiecommissie voor de vergrijzing stel ik voor om de minima door de invoering van een jaarlijkse forfaitaire bonus met 1 procent te verhogen.

Ik stel tevens voor om de andere pensioenen met een bonus van 0,5% te verhogen, wat ook strookt met de hypothese van de Commissie voor de Vergrijzing. Ik stel eveneens voor om de bovengrenzen jaarlijks met 1,25% te verhogen, wat noodzakelijk is voor de vervangingsratio van de hoogste pensioenen. Men kan dus niet zeggen dat we in Angelsaksische toestanden dreigen te belanden.

Zo wordt een evenwicht bereikt

qui est nécessaire pour le maintien du ratio de remplacement des pensions les plus élevées. On peut donc difficilement considérer cela comme une démarche qui s'inscrit dans une dérive vers un système anglo-saxon, comme une évolution vers une pension de base ou encore comme une incitation à investir dans d'autres produits.

Si l'on dresse un aperçu global de mes propositions, c'est-à-dire 1% pour les pensions minimum, 0,5% pour les pensions "normales" et 1,25% d'augmentation annuelle pour les plafonds, je pense que l'on y trouve un équilibre entre les mesures qui profitent à ceux qui ont eu une carrière longue et qui ont donc une pension plutôt élevée, entre l'augmentation (1%) des pensions minimums, comme prévu par le Comité d'étude pour le vieillissement, et le fait de favoriser un peu plus ceux qui ont une pension ancienne ou très basse.

Nous répondons ainsi à la plupart des questions des partenaires sociaux qui ont été, je l'admets, un peu surpris par ces propositions. Après les concertations que nous avons eues entre-temps – nous n'avons pas suspendu les discussions après la conférence de presse! –, je crois que tout le monde commence à comprendre qu'il y a un équilibre dans ce que je propose qui répond à la plupart des questions.

Je répète à nouveau que le débat est ouvert. J'attends les avis des partenaires et nous en discuterons en septembre.

Vous avez aussi fait allusion à la remarque de la FEB, sur le fait que par un bonus forfaitaire identique pour quiconque aurait travaillé au moins 20 ans, on n'incite pas les gens à travailler plus longtemps.

Je ferai tout d'abord remarquer que dans le cadre du Pacte, les adaptations au bien-être ne servent pas à inciter les gens à travailler plus longtemps, parce qu'elles concernent des gens qui sont, pour la majorité, à la retraite depuis longtemps. Ce que nous prévoyons pour 2007 et 2008, c'est un système au bénéfice des gens qui sont à la retraite maintenant et depuis quelques années puisque l'on ne commence le système de bonus que dans la cinquième année de pension. Croire que l'on va inciter les gens à travailler plus longtemps, alors que ces personnes sont déjà parties à la retraite depuis 5, 10 ou 15 ans, cela me semble un concept plutôt comique.

Cela dit, j'ai dit aussi que dans l'avenir, avec l'évolution des carrières – on ne parle donc plus des gens qui sont actuellement à la retraite, mais bien des générations futures – il est parfaitement possible, dans un système tel que je le propose, de changer les paramètres et d'évoluer vers des carrières de 25, 30 ou 35 ans si on le veut et si cela correspond à l'évolution du marché du travail.

Toutefois, sur la base de la population actuelle des pensionnés, on ne peut pas dire que 20 ans de carrière, ce soit beaucoup trop court, puisque l'on parle d'une génération où l'on trouve des femmes qui ont des carrières de 10, 15, 22 ans maximum. Donc, si l'on veut donner quelque chose aux anciennes pensions et aux anciens pensionnés dans la génération actuelle, il faut utiliser les critères tels que je les ai proposés et je suis tout à fait prêt à les défendre et à les expliquer partout.

tussen de lange loopbanen, en dus de hoge pensioenen, en de kleine of oudere pensioenen, die een beetje meer voordeel halen uit die verhoging.

Aldus komen wij tegemoet aan het merendeel van de vragen van de sociale partners. Het debat is geopend en zal in september worden voortgezet.

Men beweert dat een forfaitaire bonus na 20 jaar er niet toe zou aanzetten om langer te werken.

Vooreerst hebben de aanpassingen in het kader van het Generatiepact betrekking op mensen die in de meeste gevallen al lang met pensioen zijn.

Wat de komende generaties betreft, is het met mijn werkwijze volstrekt mogelijk om de parameters te veranderen en te evolueren naar loopbanen van 25, 30 of 35 jaar. Maar momenteel is een loopbaan van 20 jaar niet echt te kort, aangezien er vrouwen zijn met een loopbaan van ten hoogste 10, 15 of 22 jaar.

03.05 **Benoît Drèze** (cdH): Monsieur le ministre, nous verrons

03.05 **Benoît Drèze** (cdH): Op 20

vendredi prochain si les propos que vous avez tenus le 20 juin et que vous avez précisés aujourd'hui sont partagés par le gouvernement. "Il faut attendre vendredi prochain", c'est la réponse à ma question!

Pour le reste, en adoptant la thèse d'un montant forfaitaire et annuel pour le rendre plus visible, vous faites la démonstration que la liaison au bien-être prévue par le gouvernement est fort modeste et qu'elle ne correspond pas à une liaison intégrale et automatique.

juli zal duidelijk worden of de regering uw voorstellen volgt.

Door voor een forfaitair jaarbedrag te opteren voorkomt de regering dat de pensioenen automatisch en volledig de welvaart volgen.

03.06 **Bruno Tobback**, ministre: (…)

03.07 **Benoît Drèze** (cdH): Non! Si l'on considère ces cinquante dernières années, on constate une différence de 1,75% en moyenne entre l'évolution des pensions et des salaires. Ne sachant pas exactement comment les salaires vont évoluer, personne ne peut faire de prévisions à ce sujet pour le futur. En "forfaitarisant" à 0,5%, il est certain que l'on se situe en dessous d'une liaison intégrale au bien-être. Pour tenter de cacher le fossé qui va continuer à se creuser, vous établissez un montant forfaitaire et annuel. Cela permet notamment de rendre votre proposition plus "consistante" et de cacher la réalité de la situation.

Pour ce qui est de la concertation sociale, vous vous défendez en disant que c'est la première fois que la nouvelle procédure est appliquée. Pour notre part, nous aurions été plus rassurés si, à cette occasion, un dialogue avec les partenaires sociaux avait eu lieu. Nous craignons quelque peu pour l'avenir!

03.07 **Benoît Drèze** (cdH): Daardoor valt de welvaartsvastheid dus eerder bescheiden uit en lijkt het voorstel aantrekkelijker dan het in werkelijkheid is. Niemand kan voorspellen hoe de lonen zullen evolueren, maar met een bonus van 0,5 procent kan men de pensioenen niet volledig welvaartsvast maken.

We hadden liever gezien dat men bij die eerste toepassing van de procedure met de sociale partners overleg had gepleegd.:

03.08 **Bruno Tobback,** ministre: Monsieur le président, un tout petit mot: quand j'ai dit rester ouvert au débat, il s'agit de discuter au moyen d'arguments corrects. Quand on parle de 0,5% et de 1% pour les minima, il ne s'agit pas d'un choix du gouvernement ni d'un élément arbitraire, mais bien des chiffres proposés par le Comité d'étude sur le vieillissement comme moyennes pour l'avenir, donc comme coût moyen des allocations au bien-être pour le futur.

Le gouvernement a décidé, en accord avec tous les partenaires, d'accorder ces pourcentages sous la forme d'une enveloppe, tous les deux ans, en guise d'adaptation au bien-être. Au moment où nous avons approuvé ces pourcentages et ces budgets, tout le monde s'est montré très enthousiaste, vous compris. En effet, c'est la première fois que l'on organise un système basé à long terme sur des chiffres exacts et obligatoires pour le gouvernement, sans doute supérieurs en 2007 et 2008 à ce qui se passera pour l'évolution du coût de la vie concernant les salaires.

Dans l'avenir, il est parfaitement possible qu'apparaissent des écarts entre les chiffres prévus pour le bien-être et l'évolution des salaires. C'est pour cette raison qu'il est prévu de réaliser des enveloppes bisannuelles, ce qui oblige le gouvernement à proposer tous les deux ans une nouvelle enveloppe.

Je propose donc la création d'un bonus qui peut augmenter jusqu'à un seuil maximal de 600 euros et, si une adaptation au bien-être est réalisée ultérieurement, ce bonus sera intégré dans le montant mensuel de la pension. Il existera ainsi toute latitude de jouer avec les montants.

03.08 Minister **Bruno Tobback**: Die 0,5% en 1% zijn niet lukraak gekozen, maar komen van de Commissie voor de Vergrijzing. De regering heeft – en het is de eerste keer dat er een verhoging wordt gepland die gebaseerd is op exacte cijfers en dit op lange termijn – beslist om die percentages toe te kennen in de vorm van tweejaarlijkse enveloppen. Die moeten de regering in staat stellen de mogelijke verschillen tussen de welvaartsvastheid en de evolutie van de lonen bij te sturen. Ik stel dan ook een bonus voor, die kan opklimmen tot maximaal 600 euro. Indien er later een welvaartsaanpassing komt, zal die bonus worden opgenomen in het maandelijks pensioenbedrag.

Ik heb gewoon voorgesteld om, net als voor het vakantiegeld of de eindejaarspremie van de werknemers, voor een evenwicht te zorgen tussen hetgeen maandelijks wordt uitbetaald en hetgeen één- of tweemaal per jaar

J'ai simplement proposé, comme pour le pécule de vacances ou la prime de fin d'année des salariés, de prévoir un équilibre entre ce qui est payé en mensualité et ce qui est payé une ou deux fois par an en somme globale. Cela crée des possibilités pour ceux qui reçoivent leur salaire ou leur pension; je ne vois d'ailleurs pas pourquoi il faudrait établir une différence de raisonnement entre un pensionné et un travailleur salarié.

Affirmer que ce système sert à cacher l'existence des 0,5% et 1%, c'est absolument inexact. Nous nous sommes montrés très ouverts sur ces montants et ces pourcentages. Il n'y a rien à cacher: il est prévu 0,5% et 1% que j'ai traduits sous forme d'un bonus unique. C'est simple et transparent.

als totaal bedrag wordt uitgekeerd, zonder het bestaan van die 0,5% en 1% te willen verdoezelen.

03.09 **Benoît Drèze** (cdH): Effectivement, tout cela est transparent et vos développements vous honorent, mais si vous divisez en douzièmes et que les gens reçoivent 5 euros de supplément sur leur pension lors du paiement mensuel, ils ne le verront pas. Donc çà, c'est la raison pour laquelle vous annualisez.

Deuxièmement, vous dites que nous étions enthousiastes. Personnellement, je vois pas très bien quand. Mes propos depuis un an par rapport aux pensions sont clairs, aussi bien en commission qu'en séance plénière. Le ministre Demotte a eu le mérite de nous rappeler en commission des Affaires sociales, l'évolution des différents niveaux d'allocations de remplacement dans notre pays depuis 1980 jusqu'à aujourd'hui. En matière de pensions, on est passé de près de 35% de taux de remplacement en 1980 à 31,7% aujourd'hui. Je vous donne rendez-vous dans les années qui viennent. Avec votre système, on va continuer à descendre, on sera en dessous des 31,7%, quoiqu'il arrive, même pour les petites pensions.

03.09 **Benoît Drèze** (cdH): Als de mensen maandelijks vijf euro meer krijgen, zullen ze het niet eens merken. Dat is de reden waarom u voor een jaarlijks bedrag opteert.

Sinds 1980 is de vervangingsgraad inzake de pensioenen teruggevallen van 35% in 1980 op 31,7% vandaag.We zullen zien hoe de zaken de komende jaren evolueren. Met uw stelsel zal dat percentage nog afnemen, zelfs voor de kleinste pensioenen.

Le **président**: On va voir.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

04 Question de M. Benoît Drèze au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "l'assimilation des périodes de crédit-temps pour l'octroi de la pension" (n° 12352)
04 Vraag van de heer Benoît Drèze aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de gelijkstelling van de periodes van tijdskrediet voor de toekenning van het pensioen" (nr. 12352)

04.01 **Benoît Drèze** (cdH): Monsieur le ministre, ma question avait été posée initialement à votre collègue M. Vanvelthoven – il s'agit en effet d'une compétence mixte – et je vous remercie d'y répondre aujourd'hui.

La réglementation actuelle en la matière prévoit qu'en cas de crédit-temps complet ou de réduction des prestations à mi-temps (non réservée aux travailleurs de 50 ans ou plus), l'assimilation des heures de travail interrompues est gratuite pour le calcul de la pension pendant 3 ans maximum. La réglementation prévoit en outre qu'en cas de réduction des prestations d'1/5^{e} temps, l'assimilation des heures de travail interrompues est gratuite pour le calcul de la pension pendant 5 ans maximum. Et, enfin, en cas de réduction des prestations (d'1/5^{e} temps ou à mi-temps) uniquement réservée aux travailleurs de 50 ans ou plus, l'assimilation des heures de travail

04.01 **Benoît Drèze** (cdH): Ik had aanvankelijk mijn vraag gesteld aan de heer Vanvelthoven. Het gaat hier immers om een gedeelde bevoegdheid.

Wat het tijdskrediet en de verminderde prestaties betreft, bepaalt de huidige reglementering dat de gelijkschakeling van de onderbroken werkuren gedurende een bepaalde periode, die varieert naar gelang van het geval, voor de berekening van het pensioen gratis is.

interrompues est gratuite pour le calcul de la pension pendant toute la durée du crédit-temps, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de la pension.

Monsieur le ministre, depuis quelques semaines, des rumeurs circulent indiquant que ces assimilations des périodes de crédit-temps pour l'octroi de la pension pourraient être remises en cause par le gouvernement, en tout cas partiellement.

Ces rumeurs sont-elles fondées? Dans la négative, pouvez-vous rassurer les travailleurs concernés que rien ne sera remis en question sous ce gouvernement? Dans l'affirmative, pouvez-vous détailler les changements envisagés?

Kloppen de geruchten volgens welke de gelijkschakeling van de periodes tijdskrediet voor de toekenning van het pensioen door de regering ter discussie zal worden gesteld? Zo ja, kan u de in het vooruitzicht gestelde wijzigingen toelichten?

04.02 **Bruno Tobback**, ministre: Monsieur le président, monsieur Drèze, c'est une question à laquelle il est difficile de répondre puisqu'elle est hypothétique et que le gouvernement, à ma connaissance, n'a aucun projet destiné à toucher d'une manière ou d'une autre à l'assimilation des crédits-temps en tant que tels. Je dois donc supposer que votre question est basée sur l'article 9 du Pacte de solidarité qui instaure la possibilité d'un plafond salarial distinct pour les périodes de chômage complet, de prépension à plein temps, d'interruption complète de travail ou de crédit-temps à temps plein.

Vous vous souviendrez certainement des discussions que nous avons eues au sein de cette commission à propos de cet article - vous n'étiez pas extrêmement heureux. Ces mesures ne touchent en rien, en principe, à l'assimilation de principe de ces périodes d'inactivité ni à l'assimilation du salaire fictif pris en considération pour le calcul de la pension pour ces périodes. Elles permettent uniquement de modifier le plafond applicable à ce salaire fictif. En effet, pendant une période limitée, ce plafond ne connaîtrait pas, à l'avenir, les mêmes augmentations – on revient toujours au même débat! – que le plafond pour les salaires effectifs et, pour les salaires fictifs, les autres périodes assimilées. Il en résultera une différence: il y aura, d'une part, un plafond salarial pour les périodes assimilées visées et, d'autre part, un plafond plus élevé pour toutes les autres périodes.

Comme vous pouvez le constater dans les documents parlementaires, l'intention du gouvernement et du législateur est d'augmenter le rendement pour la pension d'un salaire issu d'un emploi effectif par rapport à un salaire fictif d'une période assimilée, mais à la fin de la carrière.

Pour être complet, j'ajouterai que cette mesure a pour objet d'activer les inactifs plus âgés. Elle ne concerne donc que les périodes d'inactivité de ces inactifs plus âgés, donc après 58 ans. J'ajoute encore que nous avons transmis le projet d'arrêté royal qui va mettre en oeuvre cet article aux partenaires sociaux, dans un bon esprit de concertation, et nous avons reçu un avis positif unanime. Je tiens à le souligner, ne fût-ce que pour montrer que, parfois, je suis la procédure et que cela se fait avec un certain succès.

04.02 Minister **Bruno Tobback**: De regering heeft niet de intentie om te raken aan de gelijkstelling van het tijdskrediet als dusdanig. Ik vermoed dat uw vraag gebaseerd is op artikel 9 van het Generatiepact, dat de mogelijkheid van een onderscheiden loongrens invoert voor de periodes van volledige werkloosheid, voltijds brugpensioen, volledige loopbaanonderbreking of voltijds tijdskrediet.

Die maatregelen doen geen afbreuk aan de gelijkstelling van die periodes van inactiviteit noch aan de gelijkstelling van het fictief loon op grond waarvan het pensioen wordt berekend. Zij maken het enkel mogelijk het grensbedrag te wijzigen dat van toepassing is op dat fictief loon. Het is de bedoeling van de regering en van de wetgever om de pensioenopbrengst te verhogen van een loon dat voortvloeit uit een effectieve tewerkstelling vergeleken met een fictief loon voor een gelijkgestelde periode, maar dan wel aan het einde van de loopbaan.

Ik voeg er nog aan toe dat die maatregel als doel heeft de niet-werkende 58-plussers aan het werk te zetten De sociale partners waren unaniem positief over het ontwerp van koninklijk besluit tot uitvoering van dit artikel.

04.03 **Benoît Drèze** (cdH): Je vous remercie pour votre réponse. Serait-il possible de disposer d'une copie de votre arrêté royal soumis aux partenaires sociaux?

04.03 **Benoît Drèze** (cdH): Kan u een afschrift bezorgen van het koninklijk besluit dat de sociale partners werd voorgelegd?

04.04 **Bruno Tobback**, ministre: Une copie du projet? Oui, bien sûr. Connaissant vos contacts, un simple coup de fil suffira sans doute puisqu'il a été transmis aux partenaires sociaux. Si vous voulez vraiment une copie, vous êtes le bienvenu.

04.04 Minister **Bruno Tobback**: Natuurlijk.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

Le développement des questions et interpellations se termine à 10.42 heures.
De behandeling van de vragen en interpellaties eindigt om 10.42 uur.